

## 1.—Actif et passif de la Banque du Canada, 31 décembre 1953-1955

(En millions de dollars)

Détail	1953	1954	1955
<b>Actif</b>			
Change étranger.....	55.1	55.4	57.6
Avances aux banques à charte et d'épargnes.....	—	—	2.0
Placements—			
Bons du Trésor du Canada.....	374.5	168.5	262.6
Autres titres émis ou garantis par le Canada, échéant dans les deux ans.....	1,002.1	1,193.0	1,021.2
Autres titres émis ou garantis par le Canada, n'échéant pas dans les deux ans.....	893.7	860.6	1,083.7
Obligations émises par la Banque d'expansion industrielle.....	11.3	10.6	10.1
Autres titres.....	12.1	12.0	57.1
Capital-actions de la Banque d'expansion industrielle.....	25.0	25.0	25.0
Immeubles de la Banque.....	4.8	4.9	4.9
Tout autre actif.....	58.7	72.0	96.1
<b>Total, actif.....</b>	<b>2,437.2</b>	<b>2,400.8</b>	<b>2,620.2</b>
<b>Passif</b>			
Capital versé.....	5.0	5.0	5.0
Fonds de réserve.....	10.1	10.1	20.4
Billets en circulation—			
Détenus par les banques à charte.....	263.8	261.6	289.4
Tous autres.....	1,335.3	1,361.9	1,449.0
Dépôts—			
Gouvernement du Canada.....	51.5 <sup>1</sup>	56.3 <sup>1</sup>	89.2 <sup>1</sup>
Banques à charte.....	623.9	529.6	551.0
Autres.....	29.5	30.5	34.0
Passif payable en devises étrangères.....	63.8	63.1	98.0
Tout autre passif.....	54.2 <sup>1</sup>	82.8	84.1
<b>Total, passif.....</b>	<b>2,437.2</b>	<b>2,400.8</b>	<b>2,620.2</b>

<sup>1</sup> Avant le transfert des bénéfices de la Banque du Canada, au cours de l'année se terminant le 31 décembre, de "Tout autre passif" à "Dépôts du gouvernement du Canada" et "Fonds de réserve."

**La Banque d'expansion industrielle.**—La Banque d'expansion industrielle, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 par une loi fédérale et a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> novembre 1944. Ses fonctions sont définies dans le préambule de la loi:

"Favoriser la prospérité économique du Canada en augmentant l'efficacité de l'action monétaire par l'assurance d'une disponibilité de crédit, pour les entreprises industrielles dont la réussite peut être raisonnablement prévue si l'on maintient un haut niveau de revenu et d'emploi nationaux, en complétant l'activité d'autres prêteurs et en accordant à l'industrie une aide en capitaux particulièrement adaptée aux problèmes de financement des petites entreprises."

Le président de la Banque d'expansion industrielle est le gouverneur de la Banque du Canada et ses administrateurs sont les administrateurs de la Banque du Canada. Le capital social de 25 millions de dollars (entièrement versé) a été souscrit par la Banque du Canada. La Banque d'expansion industrielle peut aussi réunir des fonds par l'émission d'obligations, pourvu que son passif direct total et son passif éventuel total, sous forme de garanties et de contrats de souscription éventuelle à forfait, n'excèdent pas trois fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.